7 mai à Lyon | 1 jour

L'humidité dans les parois

savoir réaliser les choix techniques et de mise en œuvre pour des bâtiments sains et pérennes

>>> Développement durable et QEB

PROGRAMME

1. Rappel des notions et des enjeux
Pérennité des parois, efficacité thermique, sources d'humidité

2. Les transferts d'humidité dans les parois
Mode de déplacement de la vapeur d'eau et de l'eau
Repérage des zones de condensations (point de rosée)
Comportement des matériaux
Choix à réaliser pour des parois pérennes

3. Etude des principaux systèmes constructifs
ITE, paroi ossature bois, ITI et toitures terrasses

4. Fonctionnement du bâti ancien : comment intervenir sur le mur ancien
Comprendre le comportement des bâtiments anciens vis-à-vis de l'humidité
Comprendre le comportement des murs anciens
Principes à respecter pour isoler un mur ancien sans le dégrader
Repérage des murs à « risques » et précautions à prendre

5. Focus sur les points sensibles
Ponts thermiques, réseaux, canalisations...

+ Présentations des annexes (matériaux hygroscopiques, base de données matériaux, fiches isolants...)

OBJECTIFS DE FORMATION

> Comprendre la problématique de l'humidité dans les parois
> Savoir réaliser les choix techniques et de mise en œuvre n'entraînant aucune pathologie, en isolation thermique intérieure, extérieure et ossature bois ; en neuf et en réhabilitation

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentation power point - Exemples/échanges
Etude de cas concrets, exercices
> Les supports de cours seront remis aux participants
> Taille du groupe : max. 16 personnes

INTERVENANT

Samuel COURGEY, Arcanne – Expert technique Bâtiment et Environnement, cofondateur d'Effinergie et spécialiste de la performance énergétique

PUBLIC

Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés : architectes, ingénieurs BET, urbanistes, programmistes, collectivités, promoteurs, bailleurs, SEM ; entreprises du bâtiment

DUREE & LIEU

1 jour de formation soit 7,5 heures
Horaires : de 9h00 à 12h30 et de 14h à 18h00
Lieu : Pôle Coopératif Woopa - 10 avenue des Canuts - 69120 VAULX en VELIN *(accès métro et tram depuis la gare Part-Dieu)*

TARIF & PRISE EN CHARGE

Tarif : **350 € HT** *(420 € TTC)*
Tarif préférentiel *:*
> Inscription à 2 ou + : 300 € HT (360 € TTC)
> Ancien.e stagiaire DDQE/QEB : 300 € HT (360 € TTC)

Formation prise en charge par les OPCA *(FIF-PL, Actalians, Fafiec, Constructys...)* et **éligible à l'obligation de formation** continue des architectes.

Par ex. pour les libéraux / gérants / autoentrepreneurs : Remboursement FIF-PL : 350 € HT par jour ***(soit 100%)*** *+ crédit d'impôt formation 74 €*

CONTACT

Céline ROOS - celine.roos@scop-les2rives.eu
12 rue St Cyr – 69009 LYON
Tél : 06 75 46 73 27 // www.scop-les2rives.eu
Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)
SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A
Organisme de formation labellisé DATADOCK

> scop-les2rives.eu

FICHE D'INSCRIPTION

Possibilité de s'inscrire en ligne en cliquant sur ce lien !

Vous pouvez vous inscrire à nos formations en envoyant cette fiche d'inscription à l'adresse suivante :

> Par courrier : Scop les 2 rives, 12 rue de Saint Cyr 69009 Lyon

> Par mail : celine.roos@scop-les2rives.eu

Et pour toute demande d'information complémentaire : Céline ROOS, +33 6 75 46 73 27

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

STRUCTURE : _____

Adresse _____ CP _____ Ville _____

Nom de l'OPCA _____

EMPLOYEUR : NOM _____ Prénom _____

Fonction _____

STAGIAIRE :

NOM _____ Prénom _____

Fonction _____ Adresse e-mail _____

N° tél. _____ N° port. _____

Je souhaite m'inscrire à la formation _____

_____

Date : _____ Lieu : _____ Tarif TTC : _____ (ancien.ne stagiaire, le préciser)

☐ Je m'inscris avec un.e autre stagiaire : _____ (nom et prénom)

☐ Je bénéficie d'une réduction en tant qu'ancien.ne stagiaire QEB/DDQE

Fait à _____ **Le** _____ **Signature**

Nous prendrons contact pour l'établissement de la convention de formation dès réception de cette fiche/remplissage du formulaire en ligne.

prises en charge au 1er janvier 2018

Formations courtes 1 à 7 jours

DD et Qualité environnementale des bâtiments

Thématiques classées prioritaires par les OPCA

Montants sous réserve d'acceptation du dossier par l'OPCA

Montants indiqués par journée de formation

LIBERAL, GERANT NON-SALARIE, AUTOENTREPRENEUR

Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Architectes, paysagistes, BET, économistes… *Sont également concernés : les collaborateurs connexes (avec statut salarié, gérant non salarié/AE/ micro/micro) en lien de activité/ou formation (N-3,2N-1 ou en N-1 ou N)*	FIF-PL (remplir la demande sur le site nebosca.fifpl.fr)	359 € / jour (dans la limite de 1400 € / an / professionnel)
Chefs d'entreprise artisanale	FAFCEA (remplir la demande sur le site www.fafcea.com)	28h / heure, soit 210 € / jour (dans la limite de 100 heures / an / professionnel)
Toutes professions (hors auto-entrepreneurs) > en cumul du FIF-PL et du FAFCEA	Ouverture possible d'un **crédit d'impôt** (codifié à l'article 244 quater M du. CGI)	9,88 € / heure dans la limite de 40h / an Soit 74 € / jour de formation (pour télécharger les documents : http://www.architectes.org/actualites/le-credit-d-impot-finance-la-formation)

Autres professions : nous contacter

SALARIE (plan de formation)

Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Agences d'architecture *(sont concernés : les salariés en mode 5 jours, les salariés en mode 4 jours, gérants associés (SAS, SASU), … les architectes salariés, les salariés-trices d'architectes, les économistes, dessinateurs, dessinatrices d'agences, professionnels, etc.*	Actalians (remplir la demande sur le site www.actalians.fr)	*Prise en charge des *frais pédagogiques* : **200 € / jour** (max 5 jours) *Prise en charge du *salaire* : forfait **84 € / jour** *Prise en charge des *frais annexes* : - déjeuners (max 15€ /jour) - nuitées et dîners lors du voyage d'étude (max 85 €/jour) - déplacements : 0,25 € / km > Soit total 284 € / jour + frais
BET, économistes, paysagistes	FAFIEC (remplir la demande sur le site www.fafiec.fr)	Prise en charge jusqu'à 100% (selon taille cabinet) * entreprises de - de 11 salariés : **2 400 € max.** * entreprises de 11 à 24 salariés : **2 500 € max.** - PLAN TPE/PME : fonds spéciaux pour les entreprises moins de 49 salariés (20 000 €, commission spécifique) * entreprises de 25 à 41 salariés : **3 500 € max.** * entreprises de 42 à 49 salariés : **5 000 € max.** * entreprises de plus de 50 salariés : **8 000 € mini.**

© Scop les 2 rives

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Les formations de la Scop les 2 rives sont prises en charge par les OPCA.

Le détail des montants est téléchargeable ici

Quel est mon OPCA ?

☒ Architecte, paysagiste, BET, économiste... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur : FIF PL

☒ Architecte, paysagiste, BET, économiste... gérant.e salarié.e : ACTALIANS

☒ Chef d'entreprise artisanale : FAFCEA

☒ Salarié.e d'agence d'architecture : ACTALIANS

☒ Salarié.e de bureau d'étude (thermique, économie…) et d'agence de paysage : FAFIEC

☒ Salarié.e du bâtiment (dont CAE) : CONSTRUCTYS

☒ Salarié.e de CAUE, centres de ressources, bailleurs, associations… : UNIFORMATION

& pour les libéraux et gérant.es non salarié.es : **crédit d'impôt** formation mobilisable